

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 5

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif à l'habilitation à diriger des recherches

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a présenté ses travaux, le 5 avril 2004 devant un jury présidé par MARC DELPECH, PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP. et composé de PIERRE CHARDIN, DIRECTEUR DE RECHERCHES, JAMEL CHELLY, PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP., GERARD GACON, DIRECTEUR DE RECHERCHES, CLAUDE MORAINÉ, PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP.

Vu la décision dudit jury

l' **HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES**

est conféré à **M. PIERRE BILLUART**

né le 3 avril 1969 à METZ (057) pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 17 mars 2005

Le titulaire



Le Président



Le Recteur d'Académie
Chancelier des Universités



N° PARV 5332714

Jean-François DHAINAUT

Maurice QUENET